

Bureau du Crefop de Normandie

Compte rendu de la réunion 13 septembre 2021 (visioconférence)

Participants :

M. ANQUETIL Eric	FO
Mme BANCE Annabelle	Région Normandie
M. BELOUET Jean-Marc	CPME
M. BOULONGNE-EVTOUCHENKO-Cyrille	Préfecture de région – Sgar
M. de CAMBOURG Mikaël	U2P
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
Mme DOCAIGNE Patricia	CGT
Mme DOUBLET Viviane	CPME
M. DUFOUR Pascal	U2P
M. FARGUES Paul	CFE-CGC
Mme FERET Catherine	CFE-CGC
M. FERNANDEZ Pascal	Transitions Pro Normandie
Mme GALLOIS Frédérique	Région Normandie
M. GARNIER Eric	Rectorat
M. GOURDIN Johann	Dreets
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
M. KAROUJ Nejjib	CFTC
Mme LAILLER-BEAULIEU Michèle	Dreets
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LEMARCHAND Roseline	Agence régionale de l'orientation et des métiers
M. LECOEUR Richard	Medef
Mme LEFEBVRE Maria	CFDT
M. LOUVEAU Brice	U2P
M. de MOREL Eudes	Région Normandie
Mme OUADAH Hafidha	Pôle emploi
M. ROSAY Fabrice	Conseil Régional Normandie
M. SCÉLIN Philippe	Préfecture de région – Sgar
M. THOMAS Rodolphe	CPME
Mme TOUCHARD Séverine	Conseil Régional Normandie
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef
Mme VOLF Christelle	Medef
	Région Normandie

En l'absence de MM. DURAND, MORIN et MARGUERITTE, M. ROSAY préside le Bureau.

En introduction, M. ROSAY fait un point sur le plan de relance « #1jeune1solution » : tous les volets sont correctement déployés en Normandie. Il salue le travail collectif et la mobilisation de chacun (entreprises, CFA, acteurs du service public de l'emploi) qui ont permis de mettre en œuvre ces dispositifs en faveur des jeunes pour lesquels l'Etat a consacré, au niveau national, plus de neuf milliards d'euros. Plus de deux millions de jeunes ont bénéficié d'une solution de ce plan, tous secteurs confondus (les parcours d'insertion, la garantie jeunes, la formation dans les secteurs des métiers dits stratégiques et notamment, la transition écologique, le numérique, la santé ou l'industrie). M. ROSAY se réjouit des bons chiffres de l'apprentissage. Il rappelle la reconduction jusqu'en juin 2022 des aides pour l'apprentissage dans le cadre du plan « #1jeune1solution ». En Normandie, depuis le lancement de ce plan (juillet) qui a commencé avant le plan de relance global (septembre), environ 31 500 aides en faveur de l'apprentissage ont été versées, notamment aux employeurs. Afin de poursuivre les efforts, les dispositifs doivent être valorisés par le biais de la communication afin d'essayer d'en faire bénéficier un plus grand nombre de jeunes dans les mois à venir. L'ensemble des dispositifs sont consultables par tous sur le site de la Préfecture de région.

Le secrétaire général du plan de relance participera le 22 septembre au comité d'administration régional en présence du Préfet de région, des préfets de département et des directeurs régionaux. Ce sera l'occasion de lui rendre compte de l'ensemble des différents volets déployés en Normandie, et tout particulièrement le plan de relance « #1jeune1solution ».

1 - Validation du compte rendu du Bureau du 10 mai 2021 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ([consulter le document](#)).

2 – Information sur les nouveaux élus du Conseil régional siégeant au Crefop (bureau + plénier) et les orientations en matière d'EFOP :

Mme GALLOIS présente les excuses de M. MARGUERITTE retenu par la commission permanente.

Elus du Conseil régional siégeant au Bureau du Crefop :

Titulaires :

Marc MILLET
David MARGUERITTE
Hafidha OUADAH

Suppléants :

Rodolphe THOMAS
Bertrand DENIAUD
Julie BARENTON-GUILLAS

Mme OUADAH est conseillère déléguée en charge de la pré qualification des demandeurs d'emploi. Elle représente M. MARGUERITTE à cette réunion.

M. THOMAS, maire d'Hérouville-Saint-Clair, est vice-président de la Région en charge de la politique de la ville et de la cohésion sociale.

Elus du Conseil régional siégeant au Comité plénier du Crefop :

Titulaires :

Marc MILLET
Rodolphe THOMAS
David MARGUERITTE
Hafidha OUADAH
Marie-Françoise KURDZIEL
Laëtitia MALHERBE

Suppléants :

Bertrand DENIAUD
Thierry LIGER
Cédric NOUVELOT
Julie BARENTON-GUILLAS
Claire-Emmanuelle GAUER
Martine SEGUELA

3 – Orientations de travail et actualisation des feuilles de route des commissions :

La parole est donnée aux présidents/vice-présidents des commissions :

M. DUFOUR pour la commission « qualité, développement des compétences, qualifications » :

Les sujets abordés au cours de la précédente commission du 22 mars ont été les suivants :

- Transitions collectives : présentation du dispositif (par la Dreets et Transitions Pro Normandie).
- Apprentissage-Alternance :

Contrats d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage en Normandie (présentation par la Région),

Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage (par le Rectorat),

Evolutions réglementaires - Point sur les jeunes en CFA sans contrats d'apprentissage (par la Dreets).
- Travaux du Carif-Oref sur l'apprentissage et l'alternance.

La prochaine réunion se déroulera le 8 octobre. Les points suivants seront à l'ordre du jour, actuellement en cours d'élaboration :

- Continuité des travaux sur les données de l'apprentissage,
- Travail avec l'Agefiph par rapport à des parcours exemplaires sur l'insertion et la sécurisation des parcours professionnels des personnes handicapées.

M. DUFOUR rappelle que tous les Opco sont présents dans cette commission, ce qui permet de travailler en synergie (conventions avec la Région, travail sur l'apprentissage...).

Mme DAUTREY précise que la question des métiers en tension sera probablement à l'ordre du jour de la prochaine réunion, et notamment l'articulation entre la programmation de la Région et les POEC (préparations opérationnelles à l'emploi collectives).

Certaines formations qui mènent à des métiers en tension rencontrent de grandes difficultés en termes de sourcing (ex : hôtellerie-restauration).

M. ROSAY souligne l'importance de faire correspondre les formations aux besoins et de bien identifier les secteurs en mutation, d'où la nécessité de travailler à des indicateurs qui permettraient de connaître véritablement la situation de l'économie et de l'emploi, afin de répondre avec la plus grande réactivité possible.

Mme DAUTREY évoque également la difficulté de financement des formations autour des métiers du sanitaire pour des actifs souhaitant se former aux métiers d'aide-soignant et d'infirmier. Elle rappelle le coût important d'un parcours d'infirmier alors que ces emplois sont nécessaires. Des équilibres sont peut-être à trouver entre les moyens existants sur la formation des demandeurs d'emploi, les moyens sur l'apprentissage et ceux sur la formation des actifs.

M. SCELIN soulève le problème du financement en France de l'ensemble du champ de la formation, quels que soient les statuts de l'actif apprenant potentiel. Il rappelle que France Compétences affiche un déficit structurel du fait du succès de l'apprentissage et du CPF. Le problème, alors que la France est en pénurie de main d'œuvre qualifiée (la CPME le constate quotidiennement), est dû à un manque de compétences sur les métiers en tension aujourd'hui et non aux salaires. Il faut toutefois trouver des solutions pérennes de financement suite à la demande croissante de cette formation nécessaire. Il espère que cette question a été posée dans le cadre de l'évaluation de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et que des solutions pérennes seront trouvées afin de ne pas être dans des logiques de soutien conjoncturel.

M. VARTERESSIAN pour la commission « Parcours, CPRDFOP, carte des formations, évaluation » :

Cette commission se réunit activement tous les deux-trois mois.

Les sujets abordés au cours de la précédente commission du 22 juin ont été les suivants :

- Point d'étape Evaluation du CPRDFOP avec un temps de partage et d'animation collective avec le cabinet Sauléa au titre de la thématique Gouvernance

Principaux constats

- Une animation partenariale régionale (instance Crefop) et territoriale (CATEF) effective
- Des conventions partenariales, cadres de la prise de décisions
- Des questionnements partagés sur le Crefop (contours et limites, appropriation des partenaires, opérationnalité, peu porté politiquement, impacté par la réforme de 2018) et sa gouvernance (feuille de route, manque de dynamisme, améliorer les modalités d'animation et d'échanges, vision d'ensemble...)

Propositions des pistes d'actions

- La contractualisation :

- S'accorder sur le « statut » du document,
 - Quelle place et quel type de fiches-actions associer ? Repréciser, en conséquence, le périmètre du CPRDFOP et les engagements de chaque partenaire,
 - Maintenir et alimenter en continu l'espace numérique partagé.
- La comitologie :
 - Ajuster la comitologie actuelle,
 - Doter chaque commission d'une feuille de route partagée, opérationnelle visant des objectifs communs.
 - L'articulations des « échelles »
 - Préciser les articulations attendues entre le CPRDFOP et les conventions signées entre les partenaires et la participation attendue des partenaires non signataires au sein du Crefop,
 - Réaffirmer le positionnement des Catef en « relais territorial »,
 - Faire des points réguliers, en commission 3 ou au sein des instances transversales, sur les réalisations et les actions menées sur les territoires au titre des Catef.
 - Le suivi-évaluation :
 - Formaliser de manière partagée le cadre de suivi des actions liées au CPRDFOP et sa prochaine évaluation,
 - S'accorder sur un calendrier régulier de partage des réalisations,
 - Annexer un outil de suivi au CPRDFOP,
 - Introduire dans les conventions partenariales des objectifs concrets.
 - L'animation :
 - Définir en début d'année un calendrier pour toutes les commissions,
 - Proposer des modalités d'animation hybrides articulant présentiel et distanciel,
 - Faire évoluer le mandat du Carif-Oref de Normandie vers davantage d'animation,
 - Maintenir et actualiser l'espace numérique partagé.
 - Point d'activités Catalys conseils : CEP salariés en Normandie

En 2020 :

- 5 825 salariés et travailleurs indépendants normands ont été accompagnés dans le cadre d'un CEP,
- 40 % de 25/34 ans (particularité normande),
- Demande du secteur du sanitaire et social majoritaire,
- Dispositif sollicité avant tout pour changer de métier et pour mobiliser le dispositif démissionnaire,

- Développement d'une stratégie de promotion et mise en place d'actions pour gagner en notoriété : campagne d'affichage, spot radio, création d'une plateforme digitale,
 - Construction d'une communauté sur les réseaux sociaux : facebook, LinkedIn, YouTube,
 - Perspectives 2021 : accentuer la notoriété du CEP, élargir la cible des bénéficiaires, renforcer le lien avec les branches et les entreprises, inscription du CEP dans le plan de relance et contribuer à l'action du SPRO.
- Lancement des réunions SPRO Conseils sur les territoires normands

Les animations du SPRO Conseils sur les territoires normands sont lancées. Elles sont à ce jour en visio conférence (contraintes sanitaires) et animées par les coordonnateurs territoriaux installés par l'agence régionale de l'orientation et des métiers en lien avec le Rectorat.

- Actualités et perspectives de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers.
- Point d'actualités OPCO.

La prochaine réunion se tiendra mardi 21 septembre, avec pour ordre du jour :

- Présentation des travaux menés par le cabinet Sauléa au titre de l'évaluation du CPRDFOP,
- Présentation du programme de la semaine de la VAE en Normandie (+ perspectives commission du 18 novembre)
- Présentation des journées intergénérationnelles organisées par l'Apec/ Pôle emploi en lien avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers,
- Retours sur les premières réunions SPRO/Rés'PRO sur les territoires,
- Les nouveaux outils et les ateliers de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers en Normandie : rentrée septembre 2021.

La sous-commission VAE se déroulera le 17 septembre.

M. CHEVALIER pour M. MICHEL, absent, pour la commission « Territoires » :

Une réunion de cette commission devrait se mettre en place rapidement. Messieurs MIHEL et GOURDIN vont décider d'une date.

La CFDT se réjouit de l'accord régional pour l'appel d'offre relatif à la ré employabilité des seniors.

Mme LAILLER BEAULIEU pour la commission « Emploi- Economie » :

Cette commission est restée plusieurs mois sans se réunir depuis le début de la crise sanitaire. La reprise s'est déroulée le 22 décembre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

- Les impacts de la crise sanitaire et économique en Normandie :
 - La conjoncture économique : intervention de l'Insee,
 - La situation économique des entreprises et le plan de relance : intervention de la Direccte,
 - La situation de l'emploi : intervention de pôle emploi.
- Les orientations de la commission à mener en 2021 compte tenu de la situation économique et sociale décrite.

Depuis avril 2021, la commission se réunit tous les 2 mois (hors vacances d'été).

Mme LAILLER BEAULIEU souligne que cette commission se chevauche avec d'autres commissions, telles que la commission « Territoires », d'où certaines difficultés à définir les frontières. Le choix a été fait de prendre comme entrée la politique de la ville qui est une politique territoriale et une politique transverse par rapport aux publics. Lors d'une 1^{ère} réunion, Mme Després de Normanvilles a pu ainsi faire un panorama des quartiers sur la politique de la ville. Une expérience d'équipe emploi insertion de Pôle emploi sur un QPV avait aussi été relayée. Par ailleurs, un grand témoin, éducateur sur un QPV, était invité à réagir et interpeller sur les questions relevant des sujets présentés.

A l'issue de la dernière réunion du 11 juin, les pistes potentielles de travail étaient les suivantes :

- Une investigation des problématiques posées « est-ce que la discrimination, la ghettoïsation est une problématique à poser dans le diagnostic et à creuser par rapport à la mise en œuvre de la politique publique ? »,
- Les axes principaux de travail : mobilité, numérique, santé...,
- La question de la méthodologie et des acteurs du territoire,
- La réponse du monde économique et son accompagnement.

La question centrale ensuite est l'expérimentation.

Mme LAILLER BEAULIEU et M. LEBARBEY présenteront une proposition de plan de travail lors de la prochaine réunion du 15 octobre.

Pour Mme LAILLER BEAULIEU, il serait peut-être souhaitable de remettre à plat les thèmes des commissions en se reposant la question des frontières (clarification, simplification, regroupement).

Pour M. ROSAY, le chevauchement de certains sujets permet d'apporter un peu de transversalité, mais il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de doublon dans le travail effectué. Le Bureau sert à répartir le travail de chacune des commissions. Une réflexion peut être envisagée afin de rationaliser les missions.

M. LEBARBEY précise qu'ils ont essayé d'orienter la commission « Emploi-Economie » avec une entrée un peu différente : il s'agit de déplacer le curseur en proposant une approche différente un peu expérimentale, des questions de l'emploi et de la formation en entrant non pas par les dispositifs mais par les publics, mais tout en croisant l'analyse avec les différents dispositifs et les différentes possibilités de droit commun. Ils ont fait intervenir des acteurs qui n'interviennent pas d'habitude dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. THOMAS signale que dans le cadre de la rénovation urbaine sur l'ensemble des quartiers avec le NPNRU (nouveau programme national du renouvellement urbain), un dispositif de cohésion sociale « Initiatives dans les quartiers prioritaires » a été mis en place. Il s'adresse à l'ensemble des associations qui accompagnent les publics les plus éloignés de l'emploi dans les quartiers prioritaires. La Région a toujours été présente pour répondre à leurs attentes, et entre autres, dans le domaine de la formation (ex : Ecole de la deuxième chance). Il conçoit qu'il reste beaucoup à faire pour les publics qui ont eu un accident de parcours professionnel ou familial et qui ont besoin de pouvoir se réinsérer. Les formations ne sont malheureusement peut-être pas à la hauteur des exigences du marché du travail.

M. THOMAS souligne par ailleurs la mise en place avec le CFA du Chemin Vert d'une formation sur des plateaux techniques sur les ITE (Isolations thermiques pour l'extérieur) suite à une demande des entreprises et des demandeurs d'emploi. Une vingtaine de jeunes sont concernés dans un parcours sur des métiers en tension.

Mme LAILLER BEAULIEU évoque les travaux de la commission qui reprenaient toutes les actions mises en place, tout en essayant de prendre du recul, avec des intervenants qui soulevaient d'autres réflexions. Elle souligne que la politique de la ville continue à être une priorité, avec entre autres la question des « invisibles ».

Pour capter les « invisibles », Mme OUADAH pense également que s'appuyer sur le tissu associatif local et sur des structures de proximité peut être un bon levier pour capter ce public qui n'apparaît dans pratiquement aucun dispositif. Il faut être au plus près de la population pour amener ce public vers des dispositifs existants tels que #Avenir qui s'adresse à tous les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être remobilisés sur des projets professionnels et qui a un réel impact. Elle souligne que l'approche est différente suivant les publics : très éloignés de l'emploi, éloignés de l'emploi, proches de l'emploi. Très active dans la vie associative, Mme OUADAH évoque les pratiques sportives et culturelles qui sont également utilisées comme un levier d'insertion dans les quartiers prioritaires, ce qui facilite l'accès à la formation.

M. KAROUI rappelle que ce problème est récurrent, qu'il est soulevé depuis longtemps pour essayer de trouver des solutions. Il évoque les difficultés d'ordre social et psychologique du public des « invisibles », ce qui ne leur permet pas de se projeter dans une formation. Il mentionne toutefois les expérimentations effectuées par les missions locales : aller vers les jeunes pour qu'ils acceptent de faire un stage de courte durée afin de leur démontrer leurs capacités pour accéder à certaines formations ou au dispositif garantie jeunes. Il préconise également de faire un travail avec les petites communes rurales pour réussir à approcher les jeunes et les accompagner pour qu'ils acceptent la formation afin de se projeter vers un avenir professionnel.

Mme DAUTREY confirme le besoin, pour certains dispositifs (formations qualifiantes), de demander aux demandeurs d'emploi de se mobiliser, de montrer leur motivation, ce qui est souvent une garantie de réussite du parcours à venir. Par contre, cette exigence n'existe pas sur tous les dispositifs, tels que #Avenir, Savoirs...

Mme OUADAH soulève la difficulté des jeunes à trouver des entreprises dans le cadre des contrats en alternance (commerce, éducateur de jeunes enfants, évènementiel...).

M. THOMAS souligne le paradoxe : depuis le début de l'été, on entend que les entreprises ont pris conscience de l'utilité/la nécessité d'embaucher des apprentis, mais certains corps de métiers (hôtellerie, restauration...) ne sont pas attractifs pour une certaine jeunesse des quartiers prioritaires. D'un autre côté, les études du diagnostic montrent que les entreprises sont peut-être de plus en plus exigeantes et trouvent des prétextes pour ne pas embaucher de jeunes en alternance. Pourtant, certaines entreprises disent rechercher des personnes ayant le savoir-être, et non plus des diplômés Bac +. Tout dépend également des territoires et des bassins d'emploi.

M. DUFOUR rappelle que l'enjeu d'une embauche en apprentissage est le même que celui d'un salarié, étant donné que l'apprenti est un salarié. Dans le cadre des demandeurs d'emploi, suivant les zones géographiques, les secteurs de métiers ou les métiers, les besoins de salariés sont importants ou faibles. Ce problème d'adéquation est identique pour l'apprentissage.

M. LÉBOUCHER signale que M. TEILLARD, responsable national de Parcoursup, a effectué un état de l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage : + 8% depuis l'année dernière. L'enseignement supérieur profite pleinement de cette augmentation (57 % des contrats d'apprentissage profitent à des post Bac). Les entreprises favorisent donc les apprentis de l'enseignement supérieur. Il faudra donc suivre les évolutions de l'infra Bac et voir si les métiers traditionnels bénéficient de la même augmentation, ce qui semble ne pas être le cas actuellement. M. LÉBOUCHER souligne toutefois le côté factuel de ces informations.

M. THOMAS se demande si le montant des aides pourrait inciter les employeurs à embaucher les alternants majeurs (8 000 euros). L'aide pour un jeune de moins de 18 ans est de 5 000 euros. Certains jeunes de 16 à 18 ans se retrouvent souvent sans aucune alternative. Chacun doit prendre la mesure, qu'il s'agisse des élus locaux, des centres de formation et surtout des structures d'insertion qui agissent en faveur de ces publics. Un diagnostic sur la répartition les statistiques de l'apprentissage pourrait permettre de se corriger et aller vers les « invisibles ».

Mme OUADAH fait part du manque de réseaux de certains jeunes du fait des conditions sociales et de l'environnement. Ils n'ont pas les mêmes relais que d'autres. Il existe également des inégalités de mobilité.

M. THOMAS souligne pourtant l'importance du nombre de structures d'accompagnement, d'insertion, qui agissent pour les jeunes. Le milieu rural est peut-être plus abandonné au profit des QPV.

Mme LEFEBVRE partage l'intervention de Mme OUADAH quant à la difficulté pour les jeunes à trouver une entreprise dans le cadre des contrats d'apprentissage.

M. LÉBARBEY affirme qu'il n'y a pas « d'invisibles » en France. Il y en a pour le monde du champ du travail social, celui de la formation professionnelle, de la justice... mais personne ne passe à travers l'ensemble des mailles des filets. La question est de savoir comment les acteurs travaillent en synergie car les travailleurs sociaux ne connaissent pas le champ de la formation professionnelle, et inversement. Connaître les dispositifs n'est pas connaître les acteurs, ni les convergences, ni le travail réel de la question qualitative de l'approche des publics. Ces analyses ont été faites depuis longtemps et sont inscrites dans le CPRDFOP (point 5.3).

Le pointage étant fait, il faut savoir s'il existe en Normandie une énergie collective pour répondre à la problématique des acteurs qui doivent faire un travail pour pouvoir mailler les choses et faire en sorte que le public puisse s'y retrouver.

M. THOMAS entend M. LEBARBEY, et répond que c'est le rôle de l'ensemble des acteurs d'aller chercher l'information. Il le rejoint sur le manque de synergie, de transversalité et de travail en commun. Chacun a son information et a du mal à la recomposer collégialement. Il signale que Caen la Mer a répondu à l'appel à projet du gouvernement relatif aux Cités de l'emploi. Dans un premier temps, une coordinatrice sera embauchée afin de donner plus de transversalité.

Mme DAUTREY pour la commission « ad hoc Pic » :

La dernière réunion a eu lieu en mai 2021. La Région a présenté l'appel à projet autour de l'AFEST. Une dizaine de dossiers seront prochainement soumis au vote, ce qui permettra d'opérationnaliser au travers d'expérimentations la formation en situation de travail.

La prochaine réunion se déroulera le 1^{er} octobre.

Par ailleurs, un bilan à mi-parcours du pacte régional sera présenté le 4 octobre à Mme SEILER, haut-commissaire aux compétences.

4 – Elaboration du calendrier du premier semestre 2022 :

M. CHEVALIER propose la reconduction de deux réunions du Comité plénier et quatre ou cinq du Bureau en 2022. Il se rapprochera des présidents et vice-présidents pour arrêter un calendrier d'ici le plénier du 11 octobre.

5 – Actualisation du règlement intérieur (bureau, plénier, commissions...) :

M. CHEVALIER souligne la volonté de tous de rebalayer le règlement intérieur (feuilles de route des commissions). Un groupe de travail pourrait se réunir rapidement.

M. SCÉLIN rappelle que la question était d'identifier officiellement Transitions Pro Normandie dans le règlement intérieur afin d'être en phase avec la réglementation des Crefop.

Mme GALLOIS confirme que le règlement doit être modifié, le nouvel arrêté de composition des membres du Crefop ayant été pris.

6 – Projet d'évaluation de la loi LCAP (cf. [note d'intention élaborée par le Carif-Oref](#)) :

Le groupe de travail demandé par les partenaires sociaux s'est réuni en juillet 2021. Les faisabilités et les limites ont été notifiées dans le document.

M. SCÉLIN rappelle le contexte : le plan d'actions national a permis aux partenaires sociaux de s'emparer de la question de l'évaluation, en relation étroite avec la ministre Elisabeth BORNE.

L'idée est de faire régionalement, au titre du quadripartisme, un travail de contextualisation de cette évaluation afin d'identifier des éléments plus qualitatifs sur le déploiement de cette loi et d'être en capacité de faire remonter un certain nombre de constats dans les travaux nationaux qui s'intensifieront sûrement dans les semaines à venir.

M. CHEVALIER précise que la méthodologie, la temporalité, les ressources à mobiliser et les niveaux d'analyse sont mentionnés également dans la note. La question du financement sera également soulevée. Le Carif-Oref de Normandie pourra être en appui de ce travail.

M. LÉBOUCHER rappelle la volonté de la Région d'aller au plus près des bénéficiaires (apprentis, apprentis du supérieur, bénéficiaires du CEP et de Transitions Pro...).

7 – Bilan de l'évaluation du Cprdfop en cours de finalisation :

Mme GALLOIS présente le support ([consulter le document](#)).

Un nouveau CPRDFOP devra être écrit fin 2022.

8 – Point sur la démarche d'audition par la cour des comptes sur l'apprentissage:

M. GOURDIN précise que les éléments demandés ont été transmis ; à ce jour, aucun retour formalisé n'est parvenu à la Dreets. Ce point sera donc abordé lors d'un prochain Bureau du Crefop.

9 – Point sur la situation de l'apprentissage à la rentrée 2021 :

Mme LAILLER BEAULIEU présente les données récupérées auprès des Opc ([consulter le document](#)). Elle souligne le souci rencontré dans le secteur du bâtiment (Constructys), ce qui a engendré un retard dans l'enregistrement des contrats.

En ce qui concerne Constructys, M. DUFOUR rappelle la décision de justice prise fin juin 2021 relative à la suppression de l'accord paritaire de l'Opc. Les partenaires sociaux ont trouvé un accord en juillet pour renouveler l'agrément de l'Opc à la fin du mois. Les contrats n'ont donc pas été enregistrés durant cette période d'un mois.

Au sujet des chiffres de contrats enregistrés du 1^{er} janvier au 4 septembre présentés par Mme LAILLER BEAULIEU, M. DUFOUR insiste sur le fait de travailler rapidement ensemble pour récupérer les résultats des Opc, et également ceux des CFA (le dispositif le plus adapté est celui de connaître les jeunes qui entrent dans les CFA). Ces données sont indispensables pour avoir une vraie visibilité sur la situation des jeunes en Normandie.

M. LEBARBEY souligne la nécessité de vérifier les impacts des contrats d'apprentissage sur les contrats de professionnalisation. Il semblerait que les chiffres soient plus mauvais sur ces derniers.

Mme BANCE transmet le lien pour accéder au tableau de bord de l'apprentissage établi par la mission HOUZEL d'après les données transmises par certains CFA normands (un travail est en cours pour récupérer les informations de tous les CFA) :

<https://cfas.apprentissage.beta.gouv.fr/tableau-de-bord?date=1631542321642@ion=%7B%22nom%22%3A%22Normandie%22%2C%22code%22%3A%228%22%7D>

M. LECOEUR évoque son étude sur l'évolution, au cours des deux-trois dernières années, des différents types de contrats : il confirme la baisse relative du nombre de contrats de professionnalisation au profit du nombre de contrats d'apprentissage. Néanmoins, le solde reste très positif. Actuellement, l'apprentissage est mieux financé, d'où son développement pour avoir peut-être dans les prochaines années un système complètement unifié.

Mme LAILLER-BEAULIEU proposera la constitution d'un groupe de travail sur l'analyse des données relatives à l'apprentissage.

M. DUFOUR suggère que cette réunion puisse se tenir sous l'égide de la sous-commission apprentissage.

10 – Zoom sur l'activité de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers :

M. LEMOUCHEUR précise que le conseil d'administration de l'agence n'ayant pas validé le bilan d'activité, il ne peut être transmis ce jour. Il se réunira le 5 octobre pour, entre autres, adopter le rapport d'activité qui sera ensuite adressé aux membres du Bureau.

L'équipe des coordonnateurs est complète. Les premières réunions se sont tenues en visio pour installer des animations locales autour des métiers et de l'orientation. Elles se tiendront dorénavant physiquement. Au niveau régional, M. LEMOUCHEUR mentionne les indicateurs orientation, CEP au sein du CPRDFOP. Les régions doivent produire, à chaque fin d'année, au titre du SPRO, un bilan d'activité CEP des différents acteurs. L'agence va entrer dans ce chantier pour essayer de récupérer auprès des acteurs du CEP leur bilan d'activité, afin d'essayer d'en faire un document de l'image régionale du conseil en évolution, et plus largement, de l'orientation.

M. LEMOUCHEUR présente le support ([consulter le document](#)).

« Les métiers en tournée » démarrera à Cherbourg les 12 et 13 janvier 2022. Une dizaine de villes seront concernées au premier semestre.

Quatorze pôles métiers sont attendus sur le salon régional de l'orientation et des métiers qui se tiendra du 24 au 26 mars 2022.

Données chiffrées à jour (page 17 du document) :

- 193 entreprises chartées en Normandie,
- 462 ambassadeurs métier inscrits,
- Plus de 500 entreprises mobilisées pendant les vacances scolaires ou le stage de 3^{ème} pour accueillir des jeunes et leur faire découvrir des métiers.

Une dizaine de conventions (Opco, association Sciences et Avenir, EPCI de territoires...) seront signées lors du conseil d'administration du 5 octobre.

En réponse à la question de M. KAROUI relative au seul coordonnateur territorial dans l'Orne, M. LEBOUCHER précise que la répartition des coordonnateurs a été faite en fonction des moyens. Des dynamiques ont été mises en place dans l'Orne (actions à venir sur Flers et Alençon). Il faut noter également le soutien des animateurs emploi-formation de la Région, tout en séparant les activités pour ne pas les confondre.

M. LEBOUCHER rappelle l'effort significatif du Rectorat en mettant six mises à disposition de ses fonctionnaires.

11 – Point sur l'installation de la cellule technique prospective :

MM. FERNANDEZ et LOUVEAU coprésistent ce point relatif aux travaux et démarches engagés durant la période estivale ([consulter le document](#)).

En réponse à la question de M. LEBOUCHER, M. CHEVALIER confirme que le site de l'animation territoriale est toujours opérationnel, et précise qu'il évoluera dans le cadre du renouvellement de l'interface des données au sein du Carif-Oref « st@toscope », tout en gardant sa structure et les informations consultables actuellement.

12 – Proposition par l'Opcommerce d'ajout de métiers sur la liste des métiers porteurs en lien avec le dispositif Transitions collectives :

Un avis doit être émis par le Bureau ([consulter le document](#)).

Mme LAILLER-BEAULIEU précise que cette liste s'inscrit spécialement dans le projet Transitions collectives. Lorsqu'un salarié entre dans ce dispositif pour une reconversion professionnelle, l'organisme peut ainsi le prendre en charge financièrement sur la base d'un budget alloué par l'Etat.

M. LEBARBEY rappelle qu'il est toujours difficile de se prononcer pour une liste : en effet, certains éléments pourraient recevoir un avis favorable contrairement à d'autres. Voter pour une liste sans aucune subtilité interroge les membres de la CGT. Ils souhaiteraient que les informations présentées soient plus qualitatives. Sur le fond, il souligne le manque d'éléments chiffrés sur le besoin, le manque d'analyses. M. LEBARBEY demande s'il s'agit d'une demande de l'Opcommerce national ou régional... Il est donc difficile pour la CGT d'être pour ou contre une liste avec aussi peu d'éléments. Le Crefop doit se doter d'un peu plus d'ambition et de qualité sur ce sujet.

Mme LAILLER-BEAULIEU entend ces propos, mais rappelle que le dispositif Transitions collectives a du mal à prendre aujourd'hui. Plus de métiers seront accessibles via ce dispositif, plus de personnes pourront y entrer. Elle rappelle que ce dispositif permet aux entreprises d'accompagner leurs salariés vers une reconversion professionnelle à l'extérieur. Les Opco ont été sollicités pour alimenter la liste initiale des métiers porteurs trop restrictive. La question, aujourd'hui, n'est pas sur les métiers mais sur le dispositif en tant que tel qui nécessite d'être questionné. Les difficultés rencontrées sur ce dispositif au cours des nombreux mois d'expérience seront rediscutées ultérieurement au sein de cette instance.

M. LE BARBEY précise que la CGT est en accord avec l'analyse de Transitions collectives et souhaite que ce dispositif démarre. Son intervention portait sur la liste relativement peu étayée sur une base d'analyse très légère (pas de flux, pas de notion de rationalisation du besoin...). Il rappelle que la CGT a déjà alerté sur ce sujet au cours de précédentes séances. Et malheureusement, les listes comportent de moins en moins d'éléments.

Mme DOCAIGNE complète l'intervention en évoquant le mélange des CQP (qui doivent palier à l'absence de diplôme et de titre), des diplômés et des titres, ce qui pose question.

Mme LAILLER-BEAULIEU propose de demander aux Opco de plus étayer leurs listes.

Le Bureau du Crefop émet un avis favorable :

- Pour : 10 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 0 voix

13 – Questions diverses :

En ce qui concerne la question de M. LEBARBEY, M. CHEVALIER répond que les services de l'Etat et de la Région seront contactés pour vérifier les disponibilités des salles, et s'assurer des possibilités de connexion (formule hybride si possible).

Mme LAILLER-BEAULIEU préconise, comme M. ROSAY, une rationalisation des ordres du jour.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.

Calendrier des instances du Crefop

Bureau :

08/11/2021 à 14 H 30

Visioconférence / présentiel ?

Comité Plénier :

11/10/2021 à 15 H

Visioconférence / présentiel ?

29/11/2021 à 14 H 30

Visioconférence / présentiel ?

Commission 1 :

8/10/2021 à 14 H 30

Visioconférence

Sous-commission apprentissage (cms 1) :

Date(s) à fixer

Commission 2 :

21/09/2021 à 15 H

Visioconférence

18/11/2021 à 14 H

Auditorium atrium Rouen + Visioconférence ?

Sous-commission VAE (cms 2) :

17/09/2021 à 14 H

Visioconférence

14/10/2021 à 14 H

Visioconférence / présentiel ?

15/12/2021 à 14 H

Visioconférence / présentiel ?

Commission 3 :

Date(s) à fixer

Commission 4 :

15/10/2021 à 9 H 30

Visioconférence / présentiel ?

17/12/2021 à 9 H 30

Visioconférence / présentiel ?

Commission ad hoc du PIC :

01/10/2021 matin ANNULÉE

Visioconférence

Calendrier et supports actualisés sur le site du Crefop
www.crefop-normandie.fr Identifiant : membre / mot de passe : crefop